

# RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE SOMALIE

Marianne Severin\*

## Summary

*According to the World Bank (WB), the Federal Republic of Somalia population is estimated in 2020 at a total of 15 893.13 inhabitants. According to the 2020-2023 roadmap of the Ministry of the Promotion of Women and Human Rights, the percentage of people with disabilities in Somalia is over 15 per cent of the total population. The Federal Republic of Somalia does not provide information on common forms of disability; there are still no databases due to the lack of a census. Somalia signed and ratified the United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD) on 2 October 2018 and 6 August 2019 respectively. It did not sign and ratify the Optional Protocol, however. The Federal Republic of Somalia has not submitted any report, although it was due in September 2021. The reasons for the delay may be related to the Covid-19 pandemic.*

*According to article 35 of the 2012 Constitution of Somalia, international agreements apply directly in domestic courts, which is the monist approach to international laws. The ratification of the CRPD meant its incorporation into the legislation of Somalia; the Law N° 134 creating the National Disability Agency (NDA) was promulgated in December 2018 and the Disability Bill drafted in 2019.*

*The Constitution of Somalia contains provisions directly relating to persons with disabilities. According article 11 there is an equality between all citizens independently of their gender, religion (...) disability. No person shall be discriminated against based on (...) disability. In addition, the Constitution indirectly addresses disabilities through its article 12 which states that it is the State's responsibility to ensure that it does not violate rights through its actions, and makes reasonable decisions to protect the rights of any person from abuse by others. Furthermore, article 13 states that everyone has the right to life, and article 27*

\* Les Afriques dans le Monde (LAM)/Science Po Bordeaux.

*provides for socioeconomic rights such as a right to care. No one can be deprived of urgent care whatever the reason, including the lack of economic means. Somalia has numerous pieces of legislation that directly addresses disability. The key ones are:*

- *Law 134 of 31 December 2018 creating the National Agency for Persons with Disabilities which is 'mandated under paragraph 5(2)(e) to oversee the delivery of services, including social services for persons with disabilities'.*
- *Article 2 of the Provisional Constitution sets out 14 grounds of discrimination including disability.*
- *Article 27(5) recognises that persons with disabilities who have long suffered from discrimination must have the necessary support to realise their socio-economic rights.*
- *The Ministry of Women and Human Rights drafted a disability law. This law is in its final phase of public consultation. Participants in this consultation process included persons with disabilities, representatives of civil society organisations and the Somali Bar Association.*

*We did not find any case law in Somalia. However, the policies that directly address persons with disabilities are:*

- *Roadmap 2020-2023 – Persons with disabilities and disability rights in Somalia. Following an audit on the implementation of a first roadmap, 2017-2019, this programme develops new issues, not foreseen in the previous one.*
- *Development of a national social protection policy by the Ministry of Labour and Social Affairs (18 July 2019). Its implementation (17 September 2019) aimed at establishing an inclusive social protection system that meets the needs of employable people with disabilities, to combat poverty and social exclusion. Social service programmes are thus planned and will consider existing policies, rights stipulated in the Constitution and laws.*
- *Better protection and management of people with mental and mental disabilities:*
  - a) *In response to allegations of mistreatment of these persons, the Government launches criminal investigations into the private institutions in charge of these persons with disabilities. The National Disability Agency will now be responsible for monitoring their living conditions.*
  - b) *Creation of a toll-free telephone number for reporting abuse of persons with disabilities.*
  - c) *Provision of legal defense for persons with mental and mental disabilities, by the Penal Code.*

*Other than ordinary courts or tribunals, the Federal Republic of Somalia has an official body that specifically addresses the violation of the rights of persons with disabilities; the National Disability Agency whose role is to file a criminal complaint against any public and private entity that violates the rights of people with disabilities. Somalia has a National Human Rights Commission (NHRC). Its mandate includes the protection of disability rights. The NHRC has a broad mandate that includes monitoring the human rights situation in Somalia, investigating human rights violations, including torture or cruel, inhuman, or degrading treatment or punishment, and an advisory mission to the Government on the integration of human rights into legislation and policies. There are numerous organisations that represent and advocate for the rights and welfare of persons with disabilities in Somalia. These include Somali Union for the Blind (SUB), Somali Disability Empowerment Organization (SODEN), SAFDI Somalia Association*

*Female Disability, Somali Women Development Centre (SWDC), Somali National Association for the Deaf (SONAD). These organisations contribute to the promotion of disability rights through awareness-raising. To improve their efficiency, they need to organise themselves in a national federation and improve their capacity through training including on disability and financial subventions. In the Federal Republic of Somalia, the Ministry of the Promotion of Women and Human Rights is initiated a comprehensive process to allow Somalia to overcome its delay in reporting to conventional bodies, due to the country's protracted civil war. The Ministry for the Promotion of Women and Human Rights and other line ministries are working on comprehensive legislation and policies for the protection of people with mental disabilities. The NDA (Law 134 of 31 December 2018) is responsible for removing barriers faced by persons with disabilities, holding the Government accountable for the protection of the rights of persons with disabilities, and ensuring the effective participation of persons with disabilities in all aspects of society; notably in the areas of governance and development.*

*People with mental disabilities are very often victims of ill-treatment in private and public institutions. In view of the increasing number of allegations of ill-treatment, the State has launched criminal investigations against these institutions. The NDA is now responsible for monitoring the living conditions of these people with disabilities. In addition, a free telephone number has been created to report any mistreatment against them. Finally, persons with a mental disability now have a specific legal defense under the Criminal Code. A person who 'does not possess the capacity for understanding and willpower' at the time of the commission of an offence should not be punished for an act constituting a crime. As a result, these individuals are not detained for offences committed because they are not found guilty. Although there are some good laws to foster disability rights, it is imperative that they are implemented if they are to make a difference in the protection of disability rights. A special attention should be called for women, girls, children as well as elderly people with disabilities. Moreover, the Federal Republic of Somalia has a duty to carry out a census of its population in general and of the population with disabilities in order to obtain precise data broken down by age, sex, region, and category of disability.*

## 1 Les indicateurs démographiques

### 1.1 Quelle est la population totale de la République fédérale de Somalie?

Selon la Banque Mondiale, la population somalienne est évaluée en 2020 à un total de 15 893 13 habitants.<sup>1</sup>

### 1.2 Méthodologie employée en vue d'obtenir des données statistiques sur la prévalence du handicap en République fédérale de Somalie. Quels sont

<sup>1</sup> Banque Mondiale, Population, total – Somalia, 2022 <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=SO> (consulté le 22 march 2022).

### **les critères utilisés pour `déterminer qui fait partie de la couche des personnes handicapées en République fédérale de Somalie?**

La feuille de route 2017-2019 a identifié la nécessité de mener le recensement de la population somalienne qui informerait sur le nombre et les pourcentages de personnes en situation de handicap, ventilé par sexe, âge, catégorie de handicap et région.<sup>2</sup>

Il est d'ailleurs demandé au gouvernement un budget pour la collecte de données ventilées dans le cadre du recensement national, incluant les personnes en situation de handicap.<sup>3</sup>

#### **1.3 Quel est le nombre total et le pourcentage des personnes handicapées en République fédérale de Somalie?**

Selon la feuille de route 2020-2023 du ministère de la Promotion de la femme et des droits de l'homme, le pourcentage de personnes en situation de handicap en Somalie serait supérieur à 15% sur l'ensemble de la population.

La longue période de conflit et d'insécurité, de pauvreté, de violence et d'absence de soins médicaux ont impacté de manière disproportionnée les personnes en situation de handicap et ont augmenté l'incidence des handicaps en Somalie (...).<sup>4</sup>

#### **1.4 Quel est le nombre total et le pourcentage des femmes handicapées en République fédérale de Somalie?**

Information non disponible.

#### **1.5 Quel est le nombre total et le pourcentage des enfants handicapés en République de Somalie?**

En réponse à la liste de points concernant le rapport initial de la Somalie devant le Comité des droits de l'enfant.<sup>5</sup>

Selon les résultats de l'évaluation, les enfants handicapés représentaient 18 % à 20 % de la population nationale, et la majorité d'entre eux avaient un handicap physique. Les déficiences visuelles et auditives étaient également courantes, de même que les troubles mentaux. La plupart des handicaps étaient postérieurs à la naissance, et principalement dus à l'absence de services de santé appropriés pour les mères enceintes, aux explosions et aux blessures survenues au domicile.<sup>6</sup>

2 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia 'Road Map 2020-2023 – Persons with disabilities and disability rights in Somalia' (September 2020) <https://mwhrd.gov.so/en/wp-content/uploads/2020/09/Disability-Roadmap-2020-2023-1.pdf> 1 (consulté le 22 march 2022).

3 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia (n 2) 6 and 7.

4 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia (n 2) 1: 'The long period of conflict and insecurity, poverty, violence, and lack of access to healthcare have disproportionately impacted on persons with disabilities and have increased the incidence of disabilities in Somalia'.

5 Comité des droits de l'enfant, « Liste de points concernant le rapport initial de la Somalie », CRC/C/SOM/Q/1, 19 mars 2020, 4 (Données, statistiques et autres informations, si disponibles – 17) Type de handicap & nombre d'enfants handicapés] [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fC%2fSOM%2fQ%2f1&Lang=fr](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fC%2fSOM%2fQ%2f1&Lang=fr) (consulté 12 avril 2022).

6 Comité des droits de l'enfant (n 5) 11.

### **1.6 Quelles sont les formes de handicap les plus répandues en République fédérale de Somalie?**

Il n'existe pas encore de bases données sur les formes de handicap les plus répandues en République fédérale de Somalie, dû à l'absence de recensement.

## **2 Obligations internationales**

### **2.1 Quel est le statut de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) en République fédérale de Somalie? La République fédérale de Somalie a-t-il signé et ratifié la CDPH? Fournir le(s) date(s). La République fédérale de Somalie a-t-il signé et ratifié le Protocole facultatif? Fournir le(s) date(s).**

La République fédérale de Somalie a signé la Convention Relative aux Personnes Handicapées (CDPH), ainsi que son Protocole facultatif, le 2 octobre 2018. Les CDPH et Protocole facultatif ont été ratifiés le 6 août 2019.<sup>7</sup>

### **2.2 Si la République fédérale de Somalie a signé et ratifié la CDPH, quel est/était le délai de soumission de son rapport? Quelle branche du gouvernement est responsable de la soumission du rapport? La République fédérale de Somalie a-t-il soumis son rapport? Sinon quelles sont les raisons du retard telles qu'avancées par la branche gouvernementale en charge?**

Conformément à l'Art. 35 de la CDPH, la République fédérale de Somalie était tenue de soumettre son rapport initial le 6 septembre 2021.<sup>8</sup> La République fédérale de Somalie n'a soumis aucun rapport. Les raisons du retard pourrait être liées au contexte de pandémie.

### **2.3 Si la République fédérale de Somalie le rapport au 2.2 et si le comité en charge des droits des personnes handicapées avait examiné le rapport, veuillez indiquer si le comité avait émis des observations finales et des recommandations au sujet du rapport de la République fédérale de Somalie. Y'avait-il des effets internes découlant du processus de rapport liés aux questions handicapées de Guinée?**

N/A.

### **2.4 En établissant un rapport sous divers autres instruments des Nations Unies, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ou la Charte Africaine relative aux Droits et au bien-être de l'Enfant, la République fédérale de Somalie a-t-elle également fait mention**

7 United Nations Human Rights Treaty Bodies 'UN body database' [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=161&Lang=en](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=161&Lang=en) (consulté le 22 mars 2022).

8 Comme ci-dessus.

**spécifique du droit des personnes handicapées dans ses rapports les plus récents? Si oui, les observations finales adoptées par les organes statutaires ont-elles fait mention du handicap? Si pertinent, ces observations ont-elles été suivies d'effet? Etait-il fait mention des droits des handicapés dans le rapport de la Revue Périodique Universelle (RPU) des Nations Unies de la République fédérale de Somalie? Si oui, quels étaient les effets de ces observations ou recommandations?**

### Comité contre la torture

La République fédérale de Somalie, conformément à l'Art. 19 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, a soumis son rapport initial le 16 décembre 2019; ce dernier était attendu en 1991.<sup>9</sup>

La République fédérale de Somalie « fait état de mauvais traitements et de violence sur des personnes souffrant de troubles mentaux et/ou physiques dans des établissements de santé mentale ». Le gouvernement reconnaît qu'il est de son devoir de régler « ce problème et de veiller au respect des personnes handicapées, notamment celles souffrant de troubles mentaux ». <sup>10</sup> Sous la responsabilité du ministère de la Promotion de la femme et des droits de l'homme, le gouvernement est en train de mettre en place l'Agence Nationale du Handicap dans le but de protéger les droits des personnes en situation de handicap, dont celles atteintes de troubles mentaux. <sup>11</sup> Une « loi-cadre sur le handicap est en cours ». <sup>12</sup>

Pour finir, une législation et des politiques globales de protection des personnes atteintes de handicap mental sont en cours d'élaboration. Enfin, une collaboration étroite entre le Ministère de la promotion de la femme et des droits de l'homme et les établissements de santé et de santé mentale sera développée afin de « veiller à ce leurs personnels soient formés au respect des protocoles en vigueur ». <sup>13</sup>

C'est un tel contexte que la République fédérale de Somalie a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en août 2019.

### Comité des droits de l'homme

À la suite de la liste de points établie avant la soumission du rapport initial de la Somalie, se rapportant aux personnes handicapées (art. 2, 7, 9, 10 et 26), <sup>14</sup> la République fédérale de Somalie a fait mention spécifique du Droit des personnes en situation de handicap dans son rapport publié le 18 octobre 2020 (dû initialement en 1991, puis date d'échéance au 9 avril 2021). <sup>15</sup>

9 Comité contre la torture, « Rapport de l'Etat partie », 16 décembre 2019, CAT/C/SOM/1, 1 [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CAT%2fC%2fSOM%2f1&Lang=fr](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CAT%2fC%2fSOM%2f1&Lang=fr) (consulté le 10 avril 2022).

10 Comité contre la torture (n 9) 12.

11 Comme ci-dessus.

12 Comité contre la torture (n 9) 2.

13 Comme ci-dessus

14 Comité des droits de l'homme, « Liste de points établie avant la soumission du rapport initial de la Somalie », 5 mai 2020, CPR/C/SOM/QPR/1 (2020) 2 [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fSOM%2fQPR%2f1&Lang=fr](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fSOM%2fQPR%2f1&Lang=fr) (consulté 11 avril 2022)

15 Comité des droits de l'homme 'Initial report submitted by Somalia under article 40 of the Covenant pursuant to the optional reporting procedure, due in 2021' 18 October 2020, UN Doc CCPR/C/SOM/1 (2020) [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fSOM%2f1&Lang=fr](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fSOM%2f1&Lang=fr) (consulté 11 avril 2022).

La République fédérale de Somalie fait état de la ratification de la CDPH le 6 août 2019 et de la responsabilité du ministère de la Promotion de la femme et des droits de l'homme pour les questions sur les droits des personnes en situation de handicap, de la rédaction d'un projet de loi sur le handicap (2019).

Le projet de loi [étant] actuellement aux dernières étapes des consultations publiques nationales. Les participants au processus de consultation comprennent des personnes handicapées, des représentants d'organisations de la société civile et de l'Association du Barreau somalien.<sup>16</sup>

L'art. 18 du projet de loi mentionne le droit à l'égalité et à la non-discrimination des personnes en situations de handicap; elles doivent donc bénéficier de la même protection et des mêmes avantages en vertu de la loi sans être discriminées. Toute discrimination fondée sur le handicap doit être bannie tant dans la sphère publique que privée. Le gouvernement a le devoir de garantir aux personnes en situation de handicap l'accès à l'éducation et à l'emploi dans les secteurs privé et public.<sup>17</sup> Le gouvernement prendra « des mesures pour atténuer les effets de la discrimination exercée par les parents, les conjoints, les enfants, les membres de la famille ou les aidants naturels de la personne handicapée ». <sup>18</sup>

Prévision de mesures punitives contre les discriminations à l'égard des personnes en situation de handicap. Ces dernières peuvent également demander un recours pour faire valoir leurs droits. Enfin, le projet de loi « confère à la Commission des droits de l'homme la responsabilité première d'enquêter sur les violations présumées des droits des personnes en situation de handicap ». <sup>19</sup>

Création d'une Agence nationale des personnes handicapées à la suite « de la promulgation de la Loi n° 134 de l'Agence nationale des personnes handicapées du 31 décembre 2018 ». <sup>20</sup>

### **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**

La République fédérale de Somalie n'a rendu aucun rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

### **Comité de droits économiques, sociaux et culturels**

La République fédérale de Somalie n'a rendu aucun rapport au Comité de droits économiques, sociaux et culturels. La date d'échéance était au 30 juin 1992.

### **Comité des droits de l'enfant**

Dans son rapport initial soumis en application de l'article 44 de la Convention, attendu en 2017,<sup>21</sup> la République fédérale de Somalie a répondu que la loi sur le handicap est en cours. Qu'en matière de « Handicap, santé et bien-être de base (art. 6; 18, par.3; 23; 24; 26; 27, par.1 à 3; et 33 de la Convention) » :

16 Comité des droits de l'homme (n 14) 32: 'The draft law is currently in the final stages of the national public consultations. Participants in the consultation process include persons living with a disability, representatives from Civil Society Organizations and the Somali Bar Association'.

17 Comité des droits de l'homme (n 14) 32.

18 Comité des droits de l'homme (n 14) 32: 'It is also required to introduce measures to mitigate the effects of discrimination by parents, spouses, children, relatives or caregivers of the person with a disability'.

19 Comité des droits de l'homme (n 14) 32

20 Comité des droits de l'homme (n 14) 32. The Ministry of Women and Human Rights Development, on behalf of the Government, is in the process of establishing the National Disability Agency following the enactment of the National Disability Agency Law, Law 134 of 31 December 2018.

Il convient de veiller à ce que les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les minorités, qui ont longtemps souffert de discrimination, reçoivent le soutien nécessaire pour réaliser leurs droits socioéconomiques ». <sup>22</sup>

Le projet de politique nationale d'éducation aborde des questions telles que le droit à une éducation et à une formation, adaptées à l'âge et aux besoins des élèves; la garantie d'une éducation de base gratuite et obligatoire; l'égalité des droits, des chances et des responsabilités; la protection contre toutes les formes de stigmatisation et de discrimination, y compris celles fondées sur le clan, la culture, le sexe, le handicap. <sup>23</sup>

### Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Dans les 48<sup>ème</sup> et 49<sup>ème</sup> Rapports d'activités combinés de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, présenté conformément à l'Art. 54 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, couvrant la période du 11 novembre 2019 au 3 décembre 2020, l'état de présentation des Rapports montre que la République fédérale de Somalie n'a jamais soumis de rapport. <sup>24</sup>

### Examen Périodique Universel <sup>25</sup>

Dans le Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme, il y a une mise au point sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU et acceptées par la Somalie, ainsi que les progrès réalisés depuis la présentation du rapport national de 2015:

- Ratification de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées;
- Création de l'Agence nationale pour les personnes handicapées. <sup>26</sup>

### *A propos de la collaboration avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme (organes conventionnels) (IV)*

A la suite d'une campagne de consultation et de sensibilisation, le gouvernement a signé la CDPH en octobre 2018 et ratifié en août 2019, ce qui a:

Impulsé une dynamique de mise en œuvre des droits des personnes handicapées, renforcée la promotion et la protection de ces droits, et facilité la participation des personnes handicapées à la vie publique, notamment au processus politique et électoral. Parallèlement, la Somalie a élaboré une loi inclusive sur les droits des personnes handicapées, en partenariat avec des parties prenantes issues de la population handicapée, loi qui est sur le point d'être finalisée. (...) En décembre 2018, le ministère de la Condition de la femme et de la promotion des

21 Comité des droits de l'enfant, « Rapport initial soumis par la Somalie en application de l'article 44 de la Convention, attendu en 2017 », 16 octobre 2021, UN Doc CRC/C/SOM/1 (2021) [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CR%2FC%2fSOM%2fRQ%2f1&Lang=fr](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CR%2FC%2fSOM%2fRQ%2f1&Lang=fr) (consulté le 15 mai 2022).

22 Comité des droits de l'enfant (n 21) 29.

23 Comité des droits de l'enfant (n 21) 36.

24 Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, « 48ème et 49ème Rapports d'activités combinés de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples », 11 novembre 2019 au 3 décembre 2020, 8 [https://www.achpr.org/fr\\_activityreports/viewall?id=52](https://www.achpr.org/fr_activityreports/viewall?id=52) (consulté 13 avril 2022).

25 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel Trente-huitième session, « Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme », 26 février 2021, UN Doc A/HRC/WG.6/38/SOM/1 (2021) <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G21/050/37/PDF/G2105037.pdf?OpenElement> (consulté 13 avril 2022).

26 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25).

droits humains avait facilité et coordonné la promulgation d'une loi portant création de l'Agence nationale somalienne pour les personnes handicapées. Cette institution est chargée de lever les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées, de tenir le Gouvernement responsable de la protection des droits des personnes handicapées et de garantir la participation effective des personnes handicapées à tous les aspects de la société, notamment dans les secteurs de la gouvernance et du développement.<sup>27</sup>

### *En matière de Justice et prévention de l'impunité (VI)*

#### **Le Code pénal somalien**

(...) « Le projet de loi sur les droits des personnes handicapées apporter[a] une protection juridique importante (et supplémentaire) et primer[a] sur les articles du Code pénal somalien ».<sup>28</sup>

### *Concernant les Affaires humanitaires, internationales, paix et sécurité (VII)*

#### **Législation relative aux droits de l'homme**

Le gouvernement somalien a élaboré diverses lois visant à renforcer la protection des droits de l'homme, dont la « loi nationale sur les droits des personnes handicapées, qui permettr[a] d'incorporer dans le droit interne les obligations de la Somalie découlant des instruments internationaux qu'elle a ratifiés ».<sup>29</sup>

#### **L'Agence nationale pour les personnes handicapées**

Un projet de loi sur la création de l'Agence nationale pour les personnes handicapées est signé le 31 décembre 2018, par le chef d'État; ce projet étant devenu force de loi, ce qui a permis en janvier 2021, l'approbation la nomination de cinq commissaires, par le Conseil des ministres pour diriger l'Agence. Sur les cinq, il y a trois femmes. En outre, le « ministère de la Condition de la femme et de la promotion des droits humains menait, pendant la rédaction du présent rapport, les dernières séries de consultations du processus d'élaboration de la loi nationale sur les droits des personnes handicapées, qui abordera de nombreux problèmes rencontrés par celles-ci dans l'exercice de leurs droits ».<sup>30</sup>

### *Droit de l'enfant et protection de l'enfance (LX)*

#### **Protection sociale**

Le Ministère du travail et des affaires sociales « a élaboré la toute première politique nationale de protection sociale (présentée en mars 2019) ». Elle vise à « atténuer la vulnérabilité, à renforcer l'alignement des priorités humanitaires et de développement, et à répondre à la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. (...). Elle a pour but de favoriser la résilience des Somaliens et « de réussir à atténuer les catastrophes et continuer de réduire la pauvreté ». Cette politique permettra « un meilleur accès aux services sociaux et à l'aide sociale, grâce à des initiatives en faveur des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées (...).<sup>31</sup>

27 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 5.

28 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 8.

29 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 11.

30 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 12.

## Les enfants des rues

Une évaluation de la situation des enfants en situation de handicap a été effectuée par le ministère de la Condition de la femme, dans quatre localités; les villes de Modadiscio, Galkayo, Baidoa et Kismayo. Il a été identifié et analysé les « principaux obstacles à la participation des enfants handicapés à la société, notamment leur accès aux services auxquels ils ont droit. Enfin cette évaluation a permis de comprendre « la prévalence du handicap au travers de discussions informelles ».<sup>32</sup>

La compilation concernant la Somalie – Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme -,<sup>33</sup> sous la rubrique Etendue des obligations internationales et coopération avec les mécanismes et organes internationaux s'occupant des droits de l'homme (II) - confirme la ratification de la CDPH en août 2019.<sup>34</sup>

### *Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable (IV)*

- **Question touchant plusieurs domaines**

#### **Egalité et non-discrimination**

Il a été relevé par les organisations de la société civile une « absence de cadre juridique de protection des droits des personnes handicapées qui font face à de la discrimination et sont marginalisées, notamment sur le marché de l'emploi ».<sup>35</sup>

- **Droits civils et politiques**

#### **Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique**

Il a été relevé que les « femmes, les personnes handicapées (.....) ont peu participé aux consultations organisées pour déterminer le modèle électorale en Somalie ».<sup>36</sup>

- **Droits économiques, sociaux et culturels**

#### **Droit à un niveau de vie suffisant**

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il y eu une augmentation sans précédent des prix des produits et articles de base. Les conséquences ont été des risques « supplémentaires sur la sécurité alimentaire des populations vulnérables, notamment les personnes déplacées, les personnes handicapées et les personnes vivant dans la pauvreté ».<sup>37</sup>

- **Droit à l'éducation**

31 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 16.

32 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 17.

33 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel -, « Compilation concernant la Somalie – Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme », 26 février 2021, UN Doc A/HRC/WG.6/38/SOM/2 (2021) <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G21/050/13/PDF/G2105013.pdf?OpenElement> (consulté 13 avril 2022).

34 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 1.

35 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 3.

36 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 6.

37 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 7.

Alors que les taux de scolarisation sont les plus bas du monde et le système éducatif extrêmement faible, le manque d'investissements et la discrimination limitent l'accès à l'éducation aux femmes, filles, personnes déplacées, réfugiés et des personnes en situation de handicap. (...) Les filles en situation de handicap sont victimes de « formes de discriminations aggravées.<sup>38</sup>

- **Droit de certains groupes ou personnes**

### **Femmes**

(.....) Les personnes en situation de handicap sont celles les plus touchées au sein du couple/le milieu familial. (...) « Étant donné l'absence d'accès à la justice, la peur des représailles, la stigmatisation et la discrimination, et la culture d'impunité, la plupart des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre n'étaient pas signalés ».<sup>39</sup>

Résumé des communications des parties prenantes concernant la Somalie.

### ***Respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable***

- **Questions touchant plusieurs domaines**

### **Egalité et non-discrimination**

Mention d'un Plan national de développement (2017-2019) qui prévoit :

L'élaboration d'une politique nationale et d'une loi pour l'enfance qui seraient fondés sur les obligations internationales de la Somalie. Conformément à ce plan, le Gouvernement a, en 2017-2019, mis en chantier plusieurs politiques, parmi lesquelles la ratification de la Charte africaine, le projet de loi sur les mutilations génitales féminines, la loi sur le handicap.<sup>40</sup>

- **Droits de certains groupes ou personnes**

### **Personnes handicapées**

L'organisation de la société civile, SOS CVS demande au gouvernement somalien de « faire mieux connaître les droits des enfants en mettant en évidence les problèmes des groupes d'enfants marginalisés, tels que les enfants handicapés ». <sup>41</sup>

L'accès à l'éducation reste encore très limité pour les enfants en situation de handicap. Ceux qui y parviennent font face à de la discrimination et la stigmatisation de la part des enseignants et leurs camarades.

En matière d'éducation:

La politique fédérale relative aux besoins spéciaux en matière d'éducation, au handicap et à l'éducation inclusive décrit 13 domaines à prendre en considération pour que les enfants handicapés puissent bénéficier de l'égal accès à l'éducation. Toutefois, ce plan

38 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 7-8.

39 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 9.

40 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel –, « Résumé des communications des parties prenantes concernant la Somalie », 26 février 2021, A/HRC/WG.6/38/SOM (2021) 3 <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G21/050/43/PDF/G2105043.pdf?OpenElement> (consulté 13 avril 2022).

41 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 40) 9.

n'a été ni, mis en œuvre ni financé. Le développement de l'éducation spéciale a également été entravé par le faible nombre ou l'absence d'enseignants qualifiés et le manque de locaux adéquats et de moyens financiers pour l'éducation répondant à des besoins particuliers. Aucun appui n'est accordé aux personnes handicapées pour fréquenter les écoles et les universités.

Les auteurs de la même communication recommandent à la Somalie de renforcer les politiques éducatives afin de réunir les conditions nécessaires au plein accès à l'éducation, en particulier pour les groupes marginalisés, notamment les filles, les enfants handicapés, les enfants des communautés pastorales et les enfants déplacés.<sup>42</sup>

## 2.5 Y'avait-il un quelconque effet interne sur le système légal de la République fédérale de Somalie après la ratification de l'instrument international ou régional au 2.4 ci-dessus?

La ratification de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH) et du Protocole facultatif, le 6 août 2019 par la République fédérale de Somalie, a eu pour effet:

- La rédaction d'un projet de loi sur le handicap en 2019; son art. 18 mentionnant le droit à l'égalité et à la non-discrimination des personnes en situation de handicap;<sup>43</sup>
- La promulgation de la Loi n° 134 de l'Agence national des personnes handicapées (31 décembre 2018).<sup>44</sup>

## 2.6 Les traités internationaux ratifiés deviennent-ils automatiquement loi nationale sous votre système légal? Si oui y'a-t-il des cas où les cours et tribunaux appliquent directement les dispositions du traité international?

Selon l'Art. 53 de la Constitution de la République fédérale de Somalie de 2012 – Négociations internationales:

Dans l'esprit de la coopération intergouvernementale, le gouvernement fédéral consulte les États membres sur les négociations relatives à l'aide extérieure, au commerce, aux traités ou à d'autres questions importantes relatives aux accords internationaux.<sup>45</sup>

Selon l'Art. 90 – les Responsabilités et pouvoirs du Président de la République fédérale de Somalie sont (.....) « (q) de signer les traités internationaux proposés par le Conseil des Ministres et approuvés par la Maison du Peuple du Parlement fédéral ».<sup>46</sup>

## 2.7 En référence au 2.4 ci-dessus, la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées CDPH ou tout autre instrument

42 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 40) 10.

43 Comité des droits de l'homme (n 14) 32.

44 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 12.

45 Constitution de la République fédérale de Somalie de 2012 [Somalia 2012] art 53 International Negotiations: 'In the spirit of inter-governmental cooperation the Federal Government shall consult the Federal Member States on negotiations relating to foreign aid, trade, treaties, or other major issues related to international agreements' [https://www.constituteproject.org/constitution/Somalia\\_2012?lang=en](https://www.constituteproject.org/constitution/Somalia_2012?lang=en) (consulté 13 avril 2022).

46 Constitution de la République fédérale de Somalie de 2012 (n 45) art 90 The Responsibilities and Powers of the President of the Federal Republic of Somalia are: '(q) Sign international treaties proposed by the Council of Ministers and approved by the House of the People of the Federal Parliament'.

**international ratifié, en tout ou en partie, a-t-il été incorporé textuellement dans la législation nationale? Fournir les détails.**

La ratification de la CDPH vaut son incorporation dans la législation de la République fédérale de Somalie. Entre la signature de la CDPH et son protocole facultatif (octobre 2018) et leur ratification en août 2019, il y a eu la promulgation de la loi n°134 créant l'Agence Nationale des personnes handicapées (décembre 2018) et la rédaction du projet de loi sur le handicap (2019).

### 3 Constitution

**3.1 La constitution de la République fédérale de Somalie contient-elle des dispositions concernant directement le handicap? Si oui énumérez les dispositions et expliquez comment chacune d'elles traite du handicap.**

La Constitution de la République fédérale de Somalie contient des dispositions directement relatives aux personnes en situation de handicap. Selon l'Art. 11 - Egalité:

- « (1) Tous les citoyens, indépendamment de leur sexe, religion, statut social ou économique, opinion politique, clan, **handicap** »;
- « (3) L'État ne doit discriminer aucune personne sur la base de l'âge, de la race, de la couleur, de la tribu, de l'ethnicité, culture, dialecte, sexe, naissance, **handicap**, religion, opinion politique, occupation ou richesse ». <sup>47</sup>

**3.2 La constitution de la République fédérale de Somalie contient-elle des dispositions concernant indirectement le handicap? Si oui énumérez les dispositions et expliquez comment chacune d'elles traite indirectement du handicap.**

La Constitution de 2012, proclame dans son Chapitre 2 – Droits fondamentaux et devoirs du citoyen –

- Titre 1 - Principes généraux des droits de l'Homme – Art 10 – Dignité humaine – que:
- (1) La dignité humaine est donnée par Dieu à chaque être humain, et c'est la base pour tous les droits de l'homme.
  - (2) La dignité humaine est inviolable et doit être protégée par tous.
  - (3) Le pouvoir de l'Etat ne peut être exercé de manière à violer la dignité humaine. <sup>48</sup>

L'article 12 – Application des droits fondamentaux – stipule qu'il « est de la responsabilité de l'Etat de s'assurer qu'il ne viole pas les droits à travers ses actions,

47 Constitution de la République fédérale de Somalie de 2012 (n 45) art 11 – Equality: '(1) All citizens, regardless of sex, religion, social or economic status, political opinion, clan, disability, occupation, birth, or dialect shall have equal rights and duties before the law'. '(3) The State must not discriminate against any person on the basis of age, race, colour, tribe, ethnicity, culture, dialect, gender, birth, disability, religion, political opinion, occupation, or wealth'.

48 Constitution de la République fédérale de Somalie de 2012 (n 45) CHAPTER 2: FUNDAMENTAL RIGHTS AND THE DUTIES OF THE CITIZEN Title One: General Principles of Human Rights, art 10: Human Dignity (1) Human dignity is given by God to every human being, and this is the basis for all human rights. (2) Human dignity is inviolable and must be protected by all. (3) State power must not be exercised in a manner that violates human dignity.

mais prend des décisions raisonnables pour protéger les droits de toute personne des abus par d'autres ». <sup>49</sup>

Titre 2 – Droits, libertés basiques et limites – Art. 13 – Droit à la vie – « tout le monde a le droit à la vie ». <sup>50</sup>

L'article 27 – Droits économiques et sociaux - stipule que « chaque individu a le droit aux soins et personne ne peut être privé de soins urgents quel que soit la raison, dont le manque de moyen économique ». <sup>51</sup>

## 4 Législation

### 4.1 La République fédérale de Somalie a-t-elle une législation concernant directement le handicap? Si oui énumérez la législation et expliquez comment la législation aborde le handicap.

La République fédérale de Somalie a une législation effective concernant directement le handicap:

- - Loi n°134 du 31 décembre 2018 créant l'Agence nationale des personnes handicapées. <sup>52</sup> L'Agence est « mandatée en vertu de l'alinéa 5(2)e) pour surveiller la prestation de services, y compris les services sociaux des personnes handicapées (...) ». <sup>53</sup>
- - L'Art. 2 de la Constitution provisoire énonce quatorze (14) motifs de discrimination dont le handicap. <sup>54</sup>
- - L'Art. 27(5) reconnaît que (...) les personnes en situation de handicap qui souffrent depuis longtemps de discrimination doivent bénéficier du support nécessaire pour réaliser leurs droits socio-économiques. <sup>55</sup>
- - Le ministère des femmes et du développement des droits de l'homme a rédigé une proposition de loi sur le handicap, après ratification de la CRPP, le 6 août 2019. Cette loi est dans sa phase finale de consultation publique. Les participants à ce processus de consultation incluent les personnes en situation de handicap, des représentants des organisations de la société civile et de l'Association du Barreau de Somali. <sup>56</sup>

49 Constitution de la République fédérale de Somalie de 2012 (n 45) art 12: Application of the Fundamental Rights (2) It is the responsibility of the state not only to ensure it does not violate rights through its actions, but also to take reasonable steps to protect the rights of the people from abuse by other.

50 Constitution de la République fédérale de Somalie de 2012 (n 45) Title Two: Rights, Basic Personal Liberties and Limitations, art 13: Right to Life Everyone has the right to life.

51 Constitution de la République fédérale de Somalie de 2012 (n 45) art 27: Economic and Social Rights Every person has the right to healthcare, and no one may be denied emergency healthcare for any reason, including lack of economic capability

52 Comité des droits de l'homme (n 14) 6 National Disability Agency Establishment Law 134 of 31 December 2018.

53 Comité des droits de l'homme (n 14) 33: 'The NDA once established, is also mandated under article 5(2)(e) to monitor the provision of services including social services of persons with disability at both federal and federal member state'.

54 Comité des droits de l'homme (n 14) 16 art (2) of the Provisional Constitution expressly sets out 14 prohibited grounds from discrimination: 'age, race, colour, tribe, ethnicity, culture, dialect, gender, birth, **disability**, religion, political opinion, occupation, or wealth'.

55 Comité des droits de l'homme (n 14) 16: The Constitution, under article 27(5) recognises that '(...) the disabled (...) who have long suffered discrimination get the necessary support to realize their socio-economic rights'.

#### 4.2 La République fédérale de Somalie a-t-elle une législation concernant indirectement le handicap? Si oui énumérez la principale législation et expliquez comment elle réfère au handicap.

La République fédérale de Somalie a une législation concernant indirectement le handicap:

- **Le code pénal, approuvé par le décret législatif n°5 du 16 décembre 1964, est actuellement à l'étude; (...)**

« Les réformes législatives cruciales introduites par le ministère des femmes et du développement des droits de l'homme, telles que la Loi sur les droits de l'enfant, le projet de loi sur le handicap, le projet de loi sur les infractions sexuelles, une fois promulguées, fourniront un cadre juridique adéquat conforme à la Constitution provisoire et aux obligations internationales de la Somalie en matière de droits de l'homme, mais elles constitueront également des lois spéciales ayant préséance sur les dispositions du Code pénal ».<sup>57</sup>

- **Code du travail – Chapitre 21 – Personnes avec handicap:<sup>58</sup>**

**Para. 135 – Le droit de travailler et la non-discrimination dans l'emploi**

- (1) Les personnes en situation de handicap ont le droit de travailler à égalité avec les autres (...)
- (2) Le Ministre, le Commissaire fédéral du travail, le Directeur de l'emploi, le Directeur de la sécurité et de la santé et le registraire des organisations syndicales et des employés (...) ont le devoir de protéger et promouvoir la réalisation du droit au travail des personnes en situation de handicap, dont ceux qui ont un handicap au cours de leur emploi (...)
- (3) Une personne en situation de handicap ne peut être discriminée au travail sur la base de son handicap (...).<sup>59</sup>

**Para. 136 – Affectation dans un travail approprié.**

Chaque employeur doit s'assurer qu'un employé en situation de handicap soit recruté d'une manière qui reconnaît son handicap et ne doit pas être affecté sur un poste à risque ou qui pose un danger pour sa sécurité et sa santé étant donné la nature et les limites de son handicap.<sup>60</sup>

56 Comité des droits de l'homme (n 14) 32: 'The Ministry of Women and Human Rights Development, which is responsible for disability rights issues, has also drafted a Disability Law (2019) which partly domesticates the convention. The draft law is currently in the final stages of the national public consultations. Participants in the consultation process include persons living with a disability, representatives from Civil Society Organizations and the Somali Bar Association'.

57 Comité des droits de l'homme (n 14) 6: 'The Penal code is currently under review (.....) The crucial legislative reforms introduced by the Ministry of Women and Human Rights Development, such as the Child Rights Bill, the Disability Bill, FGM on Sexual Offenses Bills, will once they are enacted not only provide an adequate legal framework in line with the Provisional Constitution and Somalia's international human rights obligations but also constitute special laws taking precedence over the provisions of the Penal code'.

58 Federal Republic of Somalia – Ministry of Labour and Social Affairs (MOLSA), Draft Labour code (Version 3). Chapter 21: Persons with Disability 80-82 <https://molgov.so/legislations/> (consulté 4 mai 2022).

59 Federal Republic of Somalia – Ministry of Labour and Social Affairs (MOLSA) (n 58) 80-81:  
(1) Persons with disabilities have the right to work, on an equal basis with others (...).  
(2) The Minister, the Federal Labour Commissioner, the Director of Employment, the Director of Safety and Health and the Registrar of Trade Unions and Employers' Organizations are (...) under duty to safeguard and promote the realization of the right to work for persons with disability, including for those who acquire a disability during the course of employment (3) A person with disability must not be discriminated against in employment on of his or her disability (...).

60 Federal Republic of Somalia – Ministry of Labour and Social Affairs (MOLSA) (n 58) 81-82: Every employer must ensure that an employee with disability is deployed in a manner that recognizes the nature and the limitations of his or her disability and must not be deployed to work in a place that poses a risk or danger to his or her safety and health owing to the nature and limitations of his or her disability.

**Para. 137 – Fournir un soutien nécessaire**

Chaque employeur doit s'assurer de fournir à un employé en situation de handicap le soutien nécessaire pour accomplir ses tâches avec un confort raisonnable.<sup>61</sup>

## 5 Décisions des cours et tribunaux

- 5.1 Les cours (ou tribunaux) de la République fédérale de Somalie ont-ils jamais statué sur une question(s) relative au handicap? Si oui énumérez le cas et fournir un résumé pour chacun des cas en indiquant quels étaient les faits; la (les) décision(s), la démarche et l'impact (le cas échéant) que ces cas avaient entraînés.**

Nous n'avons pas trouvé de décisions de justice portant sur le handicap.

## 6 Politiques et programmes

- 6.1 La République fédérale de Somalie a-t-elle des politiques ou programmes qui englobent directement le handicap? Si oui énumérez la politique et expliquez comment cette politique aborde le handicap.**

Feuille de route 2020-2023 – Inclusion des personnes avec handicap et Droits des personnes handicapées en Somalie<sup>62</sup>. À la suite d'un audit sur la mise en œuvre d'une première feuille de route, 2017-2019, ce programme de 2020-2023 élabore de nouveaux développements et de nouveaux enjeux, non prévus dans le précédent.<sup>63</sup>

- 6.2 La République fédérale de Somalie a-t-il des politiques ou programmes qui englobent indirectement le handicap? Si oui énumérez chaque politique et décrivez comment elle aborde indirectement le handicap.**

- Elaboration d'une politique nationale de protection sociale par le ministère du travail et des affaires sociales (18 juillet 2019). Sa mise en œuvre (17 septembre 2019) visant à établir un système de protection sociale inclusif répondant aux besoins des personnes employables, dont les personnes en situation de handicap, afin de lutter contre la pauvreté, la vulnérabilité et les exclusions. Des programmes de services sociaux sont ainsi prévus et tiendront compte des politiques existantes, et des droits stipulés dans la Constitution et des lois.<sup>64</sup>

61 Federal Republic of Somalia – Ministry of Labour and Social Affairs (MOLSA) (n 58) 82: Every employer must ensure that an employee with disability is given the support necessary to enable him or her perform his or duties with reasonable comfort.

62 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia (n 2).

63 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia (n 2) 1.

64 Comité des droits de l'homme (n 16) 33: 'With regards to social services, the Government endorsed a National Social Protection Policy developed by the Ministry of Labour and Social Affairs on 18 July 2019. It launched its implementation on the 17 September 2019. The Policy aims to progressively establish an inclusive social protection system catering to the needs of employable individuals and all vulnerable groups including the disabled; and providing them with the opportunities to overcome poverty, vulnerability and exclusions. Social service programs will be created to meet the particular needs of the vulnerable groups taking stock of existing policies, and rights stipulated under the Constitution and laws'.

- Une meilleure protection et prise en charge des personnes ayant un handicap mental et psychique;
  - a) Face aux allégations de mauvais traitements infligés à ces personnes, le gouvernement lance des enquêtes criminelles sur les institutions privées en charge de ces personnes en situation de handicap. L'Agence Nationale du Handicap aura désormais la charge de surveiller leurs conditions de vie.<sup>65</sup>
  - b) Création d'un numéro de téléphone gratuit pour le signalement de mauvais traitements infligés aux personnes en situation de handicap.<sup>66</sup>
  - c) Offre d'une défense juridique aux personnes ayant un handicap mental et psychique, par le Code pénal:

(...) Une personne qui ne « possède pas la capacité de compréhension et de volonté » au moment de la perpétration d'une infraction ne devrait pas être punie pour un acte constituant un crime.<sup>91</sup> Par conséquent, ces personnes ne sont pas détenues pour des infractions commises, car elles ne sont pas réputées coupables.<sup>67</sup>

## 7 Organismes en charge des personnes handicapées

### 7.1 En dehors des cours ou tribunaux ordinaires, la République fédérale de Somalie a-t-elle un organisme officiel qui s'intéresse spécifiquement de la violation des droits des personnes handicapées? Si oui décrire l'organe, ses fonctions et ses pouvoirs.

En dehors des cours ou tribunaux ordinaires, la République fédérale de Somalie dispose d'un organisme officiel qui s'intéresse spécifiquement à la violation des droits des personnes handicapées; l'Agence Nationale du Handicap (ANH), suite à la promulgation de la Loi n° 134 du 3 décembre 2018. L'ANH a pour rôle, en vertu du:

Paragraphe 5(3) de déposer une plainte pénale contre toute entité publique et privée qui viole les droits des personnes en situations de handicap (...). A ce titre, cela comprendrait les cas de mauvais traitements infligés aux personnes ayant des problèmes de santé mentale dans des établissements d'aide sociale privés.<sup>68</sup>

L'ANH, une fois établie (al. 5(2)e) est mandatée pour surveiller les prestations des services dont les services sociaux ayant la charge des personnes en situation en handicap (...).<sup>69</sup>

65 Comité des droits de l'homme (n 14) 33: 'With regards to allegations of ill-treatment of persons with a disability and mental health conditions, the Government takes these seriously and instigates criminal investigations into such cases. Since these institutions are privately owned and managed, the establishment of the NDA will address this issue through their overall oversight and monitoring role of the living conditions of persons with disability'.

66 Comité des droits de l'homme (n 14) 33: 'The Somali Police Force has also adopted a free emergency phone number, enabling the public to report crimes including ill-treatment and abuse committed against persons with disability'.

67 Comité des droits de l'homme (n 14) 33: 'The Penal Code provides a legal defense for persons with mental health issues'. It states as a general rule that a person who does not 'possess the capacity of understanding and of volition' at the time of committing an offence should not be punished for any act constituting a crime. Hence, such persons are not detained for committed offences as they are not deemed culpable'.

68 Comité des droits de l'homme (n 14) 32-33: 'The law affords the National Disability Agency (NDA), under article 5(3) the power to file a criminal complaint against any public and private entity which violates the rights of disabled persons espoused in the draft law on Disability (once it is enacted) and other laws of the country. As such, this would include cases of mistreatment of persons with mental health conditions in private welfare institutions'.

69 Comité des droits de l'homme (n 14) 33: 'The NDA once established, is also mandated under article 5(2)(e) to monitor the provision of services including social services of persons with disability (...).'

**7.2 En dehors des cours ou tribunaux ordinaires, la République fédérale de Somalie a-t-elle un organisme officiel qui, bien que n'étant pas spécifiquement en charge de la violation des droits des personnes handicapées s'y attèle tout de même? Si oui décrire l'organe, ses fonctions et ses pouvoirs.**

La République fédérale de Somalie ne dispose pas d'un organisme officiel qui, bien qu'étant pas spécifiquement en charge de la violation des droits des personnes en situation de handicap s'y attèle.

## **8 Institutions Nationales des Droits de l'Homme (Commission des Droits de l'Homme ou Ombudsman ou Protecteur du Citoyen)**

**8.1 La République fédérale de Somalie est-il doté d'une Commission de Droits de l'Homme ou d'un Ombudsman ou d'un Protecteur du Citoyen? Si oui ses missions incluent-elles la promotion et la protection des droits des personnes handicapées? Si votre réponse est oui, indiquez également si la Commission de Droits de l'Homme ou l'Ombudsman ou le Protecteur du Citoyen de la République de Guinée n'a jamais abordé des questions relatives aux droits des personnes handicapées.**

La République fédérale de Somalie est dotée d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme<sup>70</sup>, conformément à la loi de juin 2016. Le ministère de la condition de la femme et de la promotion des droits de l'homme a achevé, en décembre 2017, « la sélection de neuf candidats commissaires recommandés au Conseil des ministres pour examen ». « Dans le cadre des préparatifs visant à rendre la commission opérationnelle, (...) le ministère avait inclus « le soutien à la Commission des droits de l'homme dans le Programme conjoint sur les droits de l'homme, dont la mise en œuvre a débuté en 2018 ».<sup>71</sup> La Commission nationale des droits de l'homme est dotée d'un mandat étendu qui comprend:

Le suivi de la situation des droits de l'homme en Somalie, la conduite d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme, dont la torture ou les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et une mission de conseil auprès du Gouvernement concernant l'intégration des droits de l'homme dans la législation et dans les politiques.<sup>72</sup>

70 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 10-11.

71 As above.

72 Comité contre la torture (n 9) 3-4.

## 9 Organisation des personnes handicapées (OPH) et autres Organisations de la Société Civile

### 9.1 Avez-vous en République fédérale de Somalie des organisations qui représentent et défendent les droits et le bien-être des personnes handicapées? Si oui énumérez chaque organisation et décrivez ses activités.

La République fédérale de Somalie a des organisations qui représentent et défendent les droits et le bien-être des personnes en situation de handicap:

- **Somali Union for the Blind (SUB)**<sup>73</sup> est une organisation non gouvernementale créée en 1988. Elle est à but non lucratif et apolitique. Elle a pour but de rassembler les personnes non-voyantes pour faire entendre une voix commune. Son but étant de:
  - a) Défendre les droits des personnes non-voyantes afin qu'elles puissent acquérir des compétences de vie.
  - b) Mettre en place des formations professionnelles
  - c) Les impliquer dans les organes de développement et de décision
  - d) Les réhabiliter, guider et conseiller en raison des conséquences des guerres civiles qui ont ravagé la Somalie
  - e) Conduire une orientation sociale et une sensibilisation aux droits humains fondamentaux en général et spécifiquement des non-voyants
  - f) Promouvoir et faciliter l'accès à l'éducation et à la formation
  - g) Construire des centres d'apprentissage formels afin de lutter contre l'analphabétisation des personnes non-voyantes
  - h) Développer des sources ou des activités rémunératrices (...).<sup>74</sup>
- **Somali Disability Empowerment Organization (SODEN)** a été fondée en mars 2011.<sup>75</sup> C'est une ONG à but non lucratif et apolitique qui
 

Aborde le problème [du handicap] de façon plus durable, en transformant la vie professionnelle, économique et sociale des personnes handicapées en une vie d'interdépendance et en éliminant les préjugés qui donnent une fausse impression des personnes handicapées. Enfin de compte, il faut souligner qu'une personne handicapée n'est pas une personne inapte. La SODEN a été fondée par des individus qui ont fait face aux vrais défis d'avoir un handicap.<sup>76</sup>
- **SAFDI Somalia Association Female Disability**<sup>77</sup> est une association qui « oeuvre à l'autonomisation des femmes et des filles handicapées et à la protection de leurs droits dans la société sociale et publique. L'organisation est une initiative dirigée par des femmes et composée de membres qualifiés à la

73 Somali Union for the Blind (SUB) <https://www.facebook.com/Somali-Union-of-and-for-the-Blind-643606085670195/> (consulté le 20 mai 2022).

74 As above.

75 Somali Disability Empowerment Organization (SODEN) <https://www.somalidisability.org/about-us/> (consulté le 20 mai 2022).

76 Somali Disability Empowerment Organization (SODEN) (n 75) Somali Disability Empowerment Network was founded on 12 March 2011 to address the issue in a more sustainable way, where the professional, economic and social lives of the disabled people are transformed into lives of interdependence and eliminating the stigmas that give the wrong impression about the people with disabilities. The bottom line is to emphasise that a person with a disability is not inability person. SODEN has been founded by individuals that have faced the real challenges of having a disability.

tête de l'organisation »<sup>78</sup>. Les objectifs et les buts de cette association est mettre l'accent l'accès à l'éducation des femmes en situation de handicap, pour leur permettre d'acquérir des compétences et accéder à l'emploi et donc de participer à la politique socioéconomique de la Somalie.<sup>79</sup>

- **Somali Women Development Centre (SWDC)**<sup>80</sup> est ONG à but non lucratif et apolitique fondée en 2000, qui a pour mission de défendre les droits humains des plus vulnérables, dont les femmes en situation de handicap.

Par le renforcement des capacités des femmes, le lobbying et le plaidoyer auprès des parties concernées, la promotion de la réconciliation et du processus de consolidation de la paix, la fourniture de services d'aide juridique gratuits en collaboration avec les parties prenantes concernées afin de mettre fin à l'impunité en Somalie.<sup>81</sup>

Le SWDC vise à renforcer l'accès à la justice en « fournissant de l'aide juridique aux femmes et aux groupes vulnérables. L'aide juridique contribue à un système juridique plus juste, humain et efficace en Somalie ».<sup>82</sup>

- **Somali National Association for the Deaf (SONAD)**<sup>83</sup> est une association nationale pour malentendants et sourds créée en 2006. Elle représente et défend leurs intérêts et aborde les questions suivantes:

#### a) La réhabilitation médicale

L'accès difficile aux traitements médicaux et de réadaptation pour la communauté handicapée de Mogadiscio « en raison du haut niveau de sécurité, du manque de centres de santé publics et privés appropriés. La plupart des causes de surdité en Somalie est le paludisme. SONAD se concentrera donc sur la réhabilitation du centre médical pour l'acquisition et le traitement de la surdité ».<sup>84</sup>

#### b) Réhabilitation par l'éducation

Lutte contre le manque d'éducation avec la création d'établissement pour les personnes malentendantes/sourdes.<sup>85</sup>

#### c) Réhabilitation par l'emploi

Egalité des chances sur le marché de l'emploi et la non-discrimination à l'emploi.<sup>86</sup>

77 SAFDI Somalia Association Female Disability <https://naafo.org.so/2021/07/30/women-disability-empowerment/> (consulté le 20 mai 2022). SAFDI Somalia Association Female Disability works towards the empowerment of disabled women and girls and the protection of their rights in the social and public in the society, the organisation is female led initiatives with qualified members in the leadership of the organisation.

78 SAFDI Somalia Association Female Disability (n 77).

79 As above.

80 Somali Women Development Centre (SWDC) <https://www.swdcsom.org/> (consulté le 20 mai 2022).

81 Somali Women Development Centre (SWDC) (n 80) SWDC is engaged in human rights protection with focus on vulnerable groups, this is achieved through enhancing the capacity of women, lobbying and advocacy with concerned parts, promotion of reconciliation and peace building process, providing free legal aid service in collaboration with the relevant stakeholders in order to end impunity in Somalia.

82 Somali Women Development Centre (SWDC) <https://www.swdcsom.org/who-we-are/mission-and-vision/> (consulté le 20 mai 2022).

83 Somali National Association for the Deaf (SONAD) <https://www.sonadsomalia.org/> (consulté le 20 mai 2022).

84 As above.

85 Somali National Association for the Deaf (SONAD) (n 84).

## **9.2 Dans votre région, les OPH sont-elles organisées ou coordonnées au niveau national et/ou régional?**

A l'extrémité orientale de la Corne de l'Afrique, les OPH ne semblent pas organisées ou être organisées en une fédération en Somalie.

## **9.3 Si la République fédérale de Somalie a ratifié la CDPH, comment a-t-il assuré l'implication des Organisations des personnes handicapées dans le processus de mise en œuvre?**

Les Organisations des personnes handicapées en République fédérale de Somalie ont été impliquées dans l'élaboration du Plan « Inclusion des personnes handicapées et droits des personnes handicapées dans la gouvernance et le processus de développement: 2017-2019 » auprès du Ministère des Femmes et des Droits de l'Homme.<sup>87</sup> Ce plan étant la base du Plan d'Action 2020-2023 (Road Map 2020-2023).<sup>88</sup>

## **9.4 Quels genres d'actions les OPH ont-elles prise elles-mêmes afin de s'assurer qu'elles soient pleinement intégrées dans le processus de mise en œuvre?**

Incluses dans le processus d'examen constitutionnel, les OPH ont formulé des recommandations pour garantir les droits des personnes en situation de handicap dans la Constitution finale et interdire les discriminations.<sup>89</sup>

## **9.5 Quels sont, le cas échéant les obstacles rencontrés par les OPH lors de leur engagement dans la mise en œuvre?**

Les OPH souffrent d'un manque de soutien en dépit des efforts constants de plaider pour les droits et les besoins des personnes en situation de handicap. Agissant au niveau local, elles ont peu de capacités matérielles et financières et sont très éloignées des grandes initiatives des organisations nationales et internationales impliquées dans la défense des droits de l'homme et plus spécifiquement des droits des personnes en situation de handicap.<sup>90</sup>

## **9.6 Y'a-t-il des exemples pouvant servir de 'modèles' pour la participation des OPH?**

Lors de la journée internationale de la journée des personnes handicapées (3 décembre), les OPH ont participé durant trois années consécutives (2017, 2018, 2019) à des forums de discussion dans le cadre du renforcement et du plaider pour une politique et une législation efficace en faveur des personnes en situation

86 As above.

87 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia (n 2) 1.

88 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia (n 2) 6.

89 Global Disability Summit, Somalia Ministry of Women and Human Rights Development <https://www.globaldisabilitysummit.org/commitments/somalia-ministry-of-women-and-human-rights-development> (consulté le 23 mai 2022).

90 Somalia Civil Society Organisations, Submission for the 3rd Cycle of Universal Periodic Review of Somalia to Human Rights Council 38th Session of the Working Group on the UPR (Apr-May 2021).

de handicap.<sup>91</sup> Les OPH sont également très actives dans le processus de réforme constitutionnelle.<sup>92</sup>

**9.7 Y'a-t-il des résultats spécifiques concernant une mise en œuvre prospère et/ou une reconnaissance appropriée des droits des personnes handicapées résultant de l'implication des OPH dans le processus de mise en œuvre?**

Les OPH ont pleinement participé à l'examen des premiers chapitres de la Constitution provisoire, dont le chapitre sur les droits fondamentaux et des devoirs des citoyens.

Les OPH ont fait des propositions concrètes pour la Déclaration des droits relatifs aux personnes en situation de handicap.

**9.8 Votre recherche (pour ce projet) a-t-elle identifié des aspects qui nécessitent le développement de capacité et soutien pour les OPH afin d'assurer leur engagement dans la mise en œuvre de la Convention?**

Au vu de l'engagement des OPH dans la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap en Somalie, le gouvernement fédéral devrait financer un travail d'enquête sur l'ensemble du territoire afin d'identifier le nombre et pourcentage exacts de personnes en situation de handicap. Les femmes/filles en situation de handicap étant les grandes oubliées, cette enquête devrait être financée et menée dans l'urgence.

**9.9 Y'a-t-il des recommandations provenant de votre recherche au sujet de comment les OPH pourraient être plus largement responsabilisées dans les processus de mise en œuvre des instruments internationaux ou régionaux?**

Les OPH devraient se réunir en fédération afin d'exercer une influence coordonnée et plus importante afin d'exercer plus de responsabilités dans le processus de mise en œuvre des instruments internationaux ou régionaux.

**9.10 Y'a-t-il des instituts de recherche spécifiques dans votre région qui travaillent sur les droits des personnes handicapées et qui ont facilité l'implication des OPH dans le processus, y compris la recherche?**

Nous n'avons pas trouvé d'instituts de recherches spécifiques en République fédérale de Somalie sur les droits des personnes en situation de handicap.

## **10 Branches gouvernementales**

**10.1 Avez-vous de(s) branche(s) gouvernementale(s) spécifiquement chargée(s) de promouvoir et protéger les droits et le bien-être des**

91 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia (n 2) 6.

92 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia (n 2) 2.

**personnes handicapées? Si oui, décrivez les activités de cette (ces) branche(s).**

Créé en 2013, le ministère de la Promotion de la femme et des droits de l'homme a « engagé un processus global permettant à la Somalie de résorber son retard en matière de présentation de rapport aux organes conventionnels, dû à la guerre civile prolongée qu'a connue le pays ». <sup>93</sup> Le ministère de la promotion de la femme et des droits de l'homme et d'autres ministères de tutelle œuvrent

A l'élaboration d'une législation et politiques globales de protection des personnes atteintes de handicap mental. Le ministère responsable collaborera étroitement avec les établissements de santé et de santé mental du pays afin de veiller à ce que leurs personnels soient formés au respect des protocoles en vigueur <sup>94</sup>

À la suite de la promulgation de la Loi N°134 du 31 décembre 2018, le ministère de la promotion de la femme et des droits de l'homme a mis en place l'Agence nationale des personnes handicapées (National Disability Agency- NDA). Elle est chargée de

Lever les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées, de tenir le gouvernement responsable de la protection des droits des personnes handicapées et de garantir la participation effective des personnes handicapées à tous les aspects de la société, notamment dans les secteurs de la gouvernance et du développement. <sup>95</sup>

En janvier 2021, cinq (5) commissaires ont été nommés par le Conseil des ministres pour diriger la NDA; trois (3) de ces commissaires sont des femmes. <sup>96</sup>

## **11 Préoccupations majeures des droits de l'homme relatives aux personnes handicapées**

**11.1 Quels sont les défis contemporains des personnes handicapées en République fédérale de Somalie? (Exemple: Certaines régions d'Afrique pratiquent des tueries rituelles de certaines catégories de personnes handicapées telles que les personnes atteintes d'albinisme. A cet effet La Tanzanie est aux avant-postes. Nous devons remettre en cause les pratiques coutumières qui discriminent, blessent et tuent les personnes handicapées.**

Dans la liste de points établie avant la soumission du rapport initial de la Somalie – Personnes handicapées (art. 2, 7, 9, 10 et 26) – il a été demandé à la Somalie de commenter

Les informations selon lesquelles les personnes ayant un handicap mental sont battues et giflées, sont victimes de violence verbale et sont confinées dans des pièces sombres pendant la plus grande partie de la journée, ainsi que les informations selon lesquelles

93 Comité contre la torture (n 9) 3.

94 Comité contre la torture (n 9) 12.

95 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 5.

96 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel Trente-huitième session (n 25) 12.

des personnes handicapées seraient parfois enchaînées ou attachées dans leur propre foyer (...).<sup>97</sup>

Les personnes atteintes d'un handicap mental sont également victimes de mauvais traitements dans les établissements d'aide sociale privée.<sup>98</sup>

## 11.2 Comment la République fédérale de Somalie répond-t-elle aux besoins des personnes handicapées au regard des domaines ci-dessous énumérés?

- Concernant les allégations de mauvais traitements infligés aux personnes atteintes de handicap mental, le gouvernement somalien, prend ces accusations au sérieux et lance donc des enquêtes criminelles. Les institutions en charge des personnes ayant un handicap mental étant dirigées par des intérêts privés, la NDA a la charge de surveiller les conditions de vie de ces pensionnaires.<sup>99</sup>

En vertu de l'Art. 5(3), la NDA a le pouvoir

De déposer une plainte pénale contre toute entité publique et privée qui viole les droits des personnes handicapées épusés dans le projet de loi sur le handicap (une fois qu'elle est promulguée) et d'autres lois du pays. A ce titre, cela comprendrait les cas de mauvais traitements infligés à des personnes ayant des problèmes de santé mentale dans des établissements d'aide sociale privés. En outre, la NDA, une fois établie, est également mandatée en vertu de l'alinéa 5(2)e) pour surveiller la prestation de services, y compris les services sociaux des personnes handicapées dans les États membres fédéraux et fédéraux.<sup>100</sup>

- Plan en faveur de l'éducation inclusive des enfants en situation de handicap. Néanmoins la mise en œuvre n'est pas financée et impossible par manque d'enseignements qualifiés et de locaux adéquats. En outre aucune aide n'est accordée aux personnes en situation de handicap pour fréquenter les écoles et les universités.<sup>101</sup>
- En mars 2019, le Ministère du travail et des affaires sociales a présenté la « toute première politique nationale de protection sociales en matière de meilleur accès aux services sociaux et d'aide sociale en faveur des groupes vulnérables, dont les personnes en situation de handicap.<sup>102</sup>
- La politique d'aide juridictionnelle du gouvernement somalien vise à garantir l'accès à la justice pour les plus vulnérables (dont les personnes en situation de handicap. L'article 15 du Code de procédure pénale impose donc le droit à une assistance juridique gratuite, et l'article 34 (par. 4) de la Constitution provisoire « dispose que l'Etat assure gratuitement la défense juridique des personnes qui n'ont pas les moyens de se prendre en charge elles-mêmes ». <sup>103</sup>

97 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel Trente-huitième session (n 25) 5.

98 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel Trente-huitième session (n 25).

99 Human Rights Committee, Initial report submitted by Somalia under article 40 of the Covenant pursuant to the optional reporting procedure, due in 2021\*,\*\* 20 January 2021, UN Doc CCPR/C/SOM/1 (2021) 33 [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fSOM%2f1&Lang=en](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fSOM%2f1&Lang=en) (consulté le 24 mai 2022).

100 Human Rights Committee (n 99) 32-33. The law affords the National Disability Agency (NDA), under article 5(3), the power to file a criminal complaint against any public and private entity which violates the rights of disabled persons espoused in the Draft Law on Disability (once it is enacted) and other laws of the country. As such, this would include cases of mistreatment of persons with mental health conditions in private welfare institutions. Further, the NDA once established, is also mandated under article 5(2)(e) to monitor the provision of services including social services of persons with disability at both federal and federal member state.

101 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, Trente-huitième session, Résumé des communications des parties prenantes concernant la Somalie\*, 26 février 2021, 9 [https://www.upr-info.org/sites/default/files/documents/2021-04/a\\_hrc\\_wg\\_6\\_38\\_som\\_3\\_f.pdf](https://www.upr-info.org/sites/default/files/documents/2021-04/a_hrc_wg_6_38_som_3_f.pdf) (consulté le 28 August 2022).

102 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 16.

- L'article 8 du projet de loi sur le handicap de 2019 (Disability Law) stipule que les personnes en situation de handicap ont le droit à l'égalité et la non-discrimination; « il stipule que les personnes handicapées devraient bénéficier de la même protection et des mêmes avantages en vertu de la loi sans être victimes de discrimination. Elle interdit également la discrimination fondée sur le handicap, tant dans la sphère publique que privée. (...) Selon le projet de loi, le gouvernement sera tenu de mettre en œuvre et d'élaborer des règlements garantissant que les personnes handicapées ont un accès égal à l'éducation et à l'emploi dans les secteurs privé et public ».<sup>104</sup>

### **11.3 La République de fédérale de Somalie accorde-t-elle des subventions pour handicap ou autre moyen de revenu en vue de soutenir les personnes handicapées?**

Il n'y a aucune indication sur d'éventuelles subventions pour handicap ou autre moyen de revenu en soutien aux personnes en situation de handicap.

### **11.4 Les personnes handicapées ont-elles un droit de participation à la vie politique (représentation politique et leadership, vote indépendant etc.) de la République fédérale de Somalie?**

Aucune mention spécifique de la personne en situation de handicap n'est mentionnée dans la Constitution provisoire de 2012. Cependant, dans la Feuille de route 2020-2023, la Convention nationale des Femmes a inscrit dans sa Charte un cadre de participation des personnes en situation de handicap au processus électoral. Si l'accord est inscrit, il reste encore à le définir.<sup>105</sup>

### **11.5 Catégories spécifiques expérimentant des questions particulières/vulnérabilité:**

**Enfants en situation de handicap.** Selon le Résumé des communications des parties prenantes concernant la Somalie du Conseil des droits de l'homme, la République fédérale de Somalie fait état de la difficulté des enfants en situation de handicap à accéder à l'éducation. Ceux qui y accèdent font face à la discrimination et la stigmatisation de la part des enseignants et de leurs camarades valides. Afin que ces enfants puissent bénéficier d'un accès égal à l'éducation, la politique fédérale relative aux besoins spéciaux en matière d'éducation, au handicap et à l'éducation inclusive. En dépit des déclarations, il n'y aucune mise en œuvre de cette politique, ni de financement. L'éducation spéciale pour les enfants en situation de handicap est entravée par le manque d'enseignants formés et qualifiés, de locaux adéquats et de moyens financiers pour répondre aux besoins spécifiques de ces enfants. Aucune aide n'est accordée aux enfants en situation de handicap de l'école à l'université.<sup>106</sup>

103 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (n 25) 9.

104 Human Rights Committee (n 99) 32: 'Article 8 of the draft law further stipulates the rights to equality and non-discrimination of disabled persons. It states that persons with disability should without being discriminated have equal protection and benefit under the law. It also prohibits discrimination both in the public and private sphere on the grounds of disability. Further, persons with disability will be guaranteed protection on other grounds as stipulated under the constitutional provisions on equal protection against discrimination. According to the draft law, the Government will be obligated to implement and develop regulations ensuring that persons with disability have equal access to education and employment in both the private and public sectors'.

105 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia (n 2) 4.

106 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, Trente-huitième session, Résumé des communications des parties prenantes concernant la Somalie\* (n 101) 9.

Concernant les enfants des rues, le ministère de la promotion de la femme et des droits de l'homme a procédé à une évaluation rapide des enfants des rues en situation de handicap. Quatre (4) villes sont concernées, Mogadicio, Galkayo, Baido et Kismayo. Le ministère a enquêté sur les différents obstacles auxquels font face ces enfants des rues en situation de handicap, notamment leur difficulté à accéder aux services auxquels ces enfants devraient avoir droit. Pour cela, le ministère a voulu comprendre la prévalence du handicap à travers des discussions informelles. À la suite de cette enquête, il est recommandé au gouvernement somalien de concevoir des politiques appropriées et des programmes ultérieurs qui aborderont la prévention et l'atténuation de ce problème.<sup>107</sup>

**Femmes en situation de handicap.** Le ministère de la promotion des femmes et des droits de l'homme a permis aux personnes en situation de handicap et à leurs organisations de défense de leurs droits de participer à l'examen des cinq (5) premiers chapitres de la Constitution provisoire, en particulier le Chapitre 2 sur les droits fondamentaux et les devoirs des citoyens. Pour cela, il y a eu la création de plateformes/ateliers où des propositions concrètes ont été faites pour la déclaration des droits relatifs aux personnes en situation de handicap, y compris les femmes, les filles et les enfants en situations de handicap.<sup>108</sup>

Une plateforme politique pour la défense des droits des femmes et des femmes en situation de handicap s'est mise en place dans un contexte de consultation inclusive avec le gouvernement fédéral somalien. C'est ainsi qu'une Convention nationale des femmes a eu lieu et a adopté la Charte des Femmes Somaliennes Handicapées; le droit des femmes en situation de handicap à participer au processus électoral. En mars 2019, sous la direction du ministère des femmes et des droits de l'homme, 350 femmes et acteurs défenseurs des droits des femmes, à travers toute la Somalie, ainsi que la diaspora, se sont réunis à Mogadicio pour exprimer une volonté commune pour que les droits des femmes soient inscrits dans la Constitution, le processus électoral. Des efforts particuliers ont été faits afin d'assurer la participation des femmes en situation de handicap. La Charte demande que l'État aille beaucoup loin en renforçant dans la pratique les droits des femmes dans l'éducation, la santé, le logement et l'emploi en institutionnalisant la discrimination positive envers les personnes en situation de handicap.<sup>109</sup> Pour finir, une enquête a été menée auprès de 10 000 femmes sur leurs besoins et intérêts dont les efforts spécifiques pour atteindre les femmes en situation de handicap.<sup>110</sup>

107 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel Trente-huitième session (n 25) 17.

108 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia (n 2) 2.

109 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia (n 2) 4.

110 The Ministry of Women and Human Rights Development Federal Republic of Somalia (n 2) 5.

## 12 Perspective future

### 12.1 Y'a-t-il des mesures spécifiques débattus ou prises en compte présentement en République fédérale de Somalie au sujet les personnes handicapées?

Face à la recrudescence de violences contre les personnes présentant des troubles mentaux et/physiques dans les institutions de santé mentale, une loi cadre sur le handicap est en cours et l'Agence Nationale du Handicap créée afin de lutter contre les formes de discrimination et protéger les droits des personnes en situation de handicap.

### 12.2 Quelles réformes légales sont proposées? Quelle réforme légale aimeriez-vous voir en République fédérale de Somalie? Pourquoi?

La République fédérale de Somalie a le devoir de procéder à un recensement de sa population en générale et de la population en situation de handicap afin de données des données précises ventilées par âge, par sexe, par régions, par catégorie de handicap.

La mise en œuvre de la législation de défense des droits des personnes en situation de handicap doit être beaucoup plus rapide et une attention toute particulière serait réclamée sur les femmes, les filles et les enfants en situation de handicap ainsi que les personnes âgées (groupes vulnérables).

Les OPH devraient se fédérer afin d'avoir plus de visibilité et pouvoir faire pression auprès des autorités gouvernementales pour des financements.

La République de Guinée aurait tout intérêt à accélérer la mise en œuvre de la loi du 15 mai 2018 sur la promotion et protection des droits des personnes en situation de handicap, afin de transformer le pays en une société beaucoup plus inclusive.

Enfin, un centre de recherche sur la question des droits des personnes en situation de handicap serait un atout pour la défense des droits des personnes en situation de handicap.